

_____, le _____ 2007

L'honorable Monte Solberg
Ministre des ressources humaines et du développement social du Canada
140 Promenade du Portage
Phase IV, 14ième étage
Hull (Qc), K1A 0J9
Télécopieur : (613) 992-6181

Objet: Discrimination à l'assurance-chômage

Monsieur le Ministre,

Le _____ ne peut accepter les disparités de traitement dont sont victimes les prestataires d'assurance-chômage selon leur lieu de résidence. Celles-ci créent des injustices inacceptables et injustifiées. La situation des résident-e-s de Sherbrooke en mai dernier illustre bien les inégalités de la Loi actuelle.

En mai 2007:

- Les résident-e-s de la région économique de Sherbrooke devaient accumuler 665 heures d'emploi, soit 140 heures de plus que celles et ceux de Magog ou East-Angus (525), pour avoir droit à l'assurance-chômage;
- Les prestataires de Sherbrooke avaient droit à 13 semaines d'assurance-chômage de moins que les prestataires de Magog ou East-Angus;
- La méthode de calcul des prestations, qui diffère selon le lieu de résidence, désavantage les prestataires de Sherbrooke qui pouvaient perdre jusqu'à environ 100 \$ par semaine.

Suite à une campagne de sensibilisation, le printemps dernier, le Conseil municipal de la Ville de Sherbrooke, via le Maire Jean Perrault, vous a demandé de mettre fin aux disparités de traitement dont sont victimes les résidents de Sherbrooke.

L'ensemble des salarié-e-s paient le même taux de cotisation à l'assurance-chômage, peu importe leur lieu de résidence. Elles et ils doivent obtenir la même protection en situation de chômage.

Notre organisation joint sa voix à celle du Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie (MCCE) et exige du gouvernement fédéral le retour à l'universalité du régime d'assurance-chômage sans discrimination en raison du lieu de résidence.

signature

c.c.: Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie (MCCE)
télé.: 819 566-6389 ou courriel: mcce@lemcce.org